



**Objectifs du Stage ou Contrat de Travail en 3<sup>ème</sup> année**  
**Filières : INFO, MAM, MAT, MECA, SIR**  
**Note à l'attention du tuteur en entreprise**

Dans le cadre d'une initiation à la vie professionnelle, l'inscription en 4<sup>ème</sup> année est subordonnée à la validation d'une expérience professionnelle de 4 semaines minimum sous forme de stage ou de contrat de travail. Les étudiants n'ayant pas validé cette expérience avant la fin de la 3<sup>ème</sup> année seront tenus de fournir une convention de stage ou un contrat de travail pour être autorisés à s'inscrire.

Ce stage ou contrat de travail a plusieurs objectifs :

- Amener l'élève à découvrir l'organisation et le fonctionnement d'une entreprise et d'en acquérir les valeurs fondamentales, telles que le respect des horaires, la prise en compte des consignes et objectifs, le respect mutuel et l'apprentissage du travail en équipe.
- Initier l'élève à la vie professionnelle dans une situation d'opérateur. Sachant que l'élève ingénieur sera amené à occuper des responsabilités hiérarchiques et d'encadrement, il est important qu'il ait vécu une situation professionnelle dans une position hiérarchique inférieure, de manière à mieux appréhender les valeurs et difficultés de ce travail dans l'entreprise.
- Améliorer sa connaissance des entreprises dans une approche pluridisciplinaire en lien avec les enseignements de « Sciences Humaines et Sociales » dispensés au sein de la formation, notamment en sociologie, ergonomie, sécurité du travail, etc.

Dans le cas d'un stage, l'élève ingénieur est sous la responsabilité d'un tuteur « entreprise » et doit impérativement respecter les consignes et préconisations de celui-ci. Dans tous les cas, l'élève ingénieur doit se soumettre au « règlement intérieur » de l'entreprise.

### Service des Stages

**POLYTECH Lyon**  
Service des Stages  
15, boulevard Latarjet  
69622 VILLEURBANNE CEDEX

**Service stage**  
Tél. : + 33 (0)4 72 43 17 77  
E-Mail : [entreprise@polytech-lyon.fr](mailto:entreprise@polytech-lyon.fr)

MAJ 14 03 2022

